



CONSULTATION PUBLIQUE

Commentaire

***du Centre de la montagne
relativement à la politique de protection et de mise
en valeur des milieux naturels***

Présenté à

***L'Office de consultation publique de
Montréal***

**Montréal
19 avril 2004**

LE CENTRE DE LA MONTAGNE

Corporation sans but lucratif fondée en 1981, le Centre de la montagne poursuit une mission d'éducation à l'environnement, met en œuvre des moyens pour favoriser l'appréciation et la conservation du mont Royal et intervient en faveur de l'amélioration de l'environnement urbain.

En vertu d'une convention avec la Ville de Montréal, le Centre de la montagne dispense les services d'éducation à l'environnement et d'interprétation du patrimoine dans le parc du Mont-Royal. La corporation est également responsable de l'accueil des visiteurs, prend en charge les services de location d'équipements de plein air et exploite une boutique et une aire d'accueil.

Depuis 23 ans, le Centre de la montagne intervient donc sur le mont Royal, grâce à des programmes d'éducation relatifs à l'environnement. La sensibilisation réalisée à l'aide de nos activités tant auprès du grand public que des jeunes du milieu scolaire, contribue à favoriser l'émerveillement et une prise de conscience en vue d'une meilleure compréhension des valeurs liées aux composantes naturelles, écologiques et environnementales du mont Royal.

Le Centre de la montagne travaille également en étroite collaboration avec *Les Amis de la montagne* à travers de nombreux projets de mise en valeur et de conservation du mont Royal.

LE CENTRE DE LA MONTAGNE ET LA CONSERVATION DU MONT ROYAL

Conscient de la valeur exceptionnelle du territoire du mont Royal, le Centre de la montagne s'est impliqué rapidement dans la conservation de la montagne en sensibilisant la population de diverses façons et en s'impliquant directement dans des actions de terrain.

Depuis 1990, le Centre organise la *Corvée du mont Royal*, événement annuel où la population est invitée à poser un geste concret pour la conservation du mont Royal. Face aux dommages importants causés par la tempête de verglas de 1998, le Centre s'est engagé avec Les Amis de la montagne et la Ville de Montréal dans un programme de plantations d'arbres où plus de 4 200 arbres ont été plantés par des centaines de bénévoles dans le parc mais aussi dans les boisés des propriétés institutionnelles du mont Royal.

La grande fréquentation du mont Royal, la pratique du vélo de montagne et la multiplication des sentiers dans les boisés affectent sérieusement la régénération naturelle et provoquent la compaction des sols et des problèmes d'érosion à maints endroits de la montagne. Le Centre a cherché à sensibiliser les usagers du parc à ces problématiques à travers ses programmes scolaires, ses activités offertes au grand public dans le parc et des expositions au Chalet du mont Royal et à la maison Smith.

Le Centre a également mis sur pied, en 1998, une patrouille de conservation dans le but de réduire la pression exercée par les usagers sur les milieux naturels et de les sensibiliser à adopter des comportements assurant la conservation du mont Royal. Plus de 8 000 interventions ont été faites de mai à novembre 1998 auprès des usagers, dont plus de 40 % concernant la circulation hors sentier. Cette patrouille a été réimplantée depuis décembre 2003 et plus de 1 000 interventions ont eu lieu durant l'hiver.

LA POLITIQUE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS

Les objectifs poursuivis par la politique viennent appuyer les efforts des intervenants et les recommandations déposées par ceux-ci devant la Commission des biens culturels du Québec concernant l'arrondissement historique et naturel du mont Royal. Les principaux axes d'interventions proposés dans la politique sont pertinents, mais nous voulons insister sur le soutien aux divers intervenants, qui comme le Centre de la montagne, oeuvrent déjà depuis plusieurs années pour la conservation des milieux naturels de Montréal. L'effort financier consenti par la communauté et le milieu privé, notamment sur le mont Royal, a permis de parer au plus pressé.

Mais les objectifs de la politique ne pourront être atteints sans une action de sensibilisation importante auprès de la population fréquentant le mont Royal. En effet, on ne peut assurer la pérennité des milieux naturels de la montagne sans se préoccuper de l'impact des cyclistes pratiquant le vélo de montagne dans les sous-bois, de celui des piétons hors sentier, du vandalisme et des sites de feux ou de camping illicites ou bien de la cueillette de plantes. Ces problématiques ne sont pas propres au mont Royal et se retrouvent sûrement à différents degrés dans d'autres milieux naturels de l'île.

Des pistes de solutions à explorer

Nous espérons que la politique de protection des milieux naturels permettra de dégager une vision claire d'un plan d'action et de concertation pour la protection du mont Royal. Les intervenants sont nombreux et le cadre de gestion est complexe : 5 arrondissements se partagent le territoire, les intervenants

municipaux dans le parc du Mont-Royal sont nombreux et le statut prochain d'arrondissement historique et naturel va modifier les règles de fonctionnement.

Il apparaît important de ne pas se contenter de protéger les milieux bien conservés mais aussi d'intervenir pour soutenir les milieux naturels perturbés ou affectés par les activités humaines. Le soutien à la régénération naturelle dans les secteurs où elle est faible, le contrôle des plantes envahissantes ou la renaturalisation de secteurs adjacents aux zones naturelles doivent être envisagés.

Un suivi plus régulier de l'état des boisés et des sentiers devrait être entrepris et des études pour mieux connaître les dynamiques des populations animales et l'état des peuplements végétaux sont essentiels. Une préoccupation plus grande vis-à-vis de la faune terrestre (mammifères, reptiles et amphibiens) est aussi importante lors des décisions prises par les gestionnaires pour assurer le maintien des populations animales.

Des actions concertées sur des grandes problématiques comme le vélo de montagne, à l'échelle de l'île de Montréal pourraient permettre de dégager des pistes de solutions. Le partage des expertises avec l'ensemble de la communauté et avec les propriétaires des milieux naturels est aussi important. Surtout dans le cas de territoires où la mission première n'est pas la conservation. La sensibilisation de l'ensemble des intervenants sur le territoire nous apparaît primordiale et il faut les inciter à adopter des pratiques de gestion assurant la conservation des milieux naturels.

Une attention particulière aux usagers de proximité devrait permettre de leur faire prendre conscience de la richesse des milieux naturels qui sont dans «leur cour» et éviter des gestes d'appropriation comme on en voit souvent au mont Royal.

Enfin, la sensibilisation auprès des associations d'usagers (par exemple les groupes de randonneurs, cyclistes, mycologues amateurs, etc...) est aussi à envisager, en parallèle avec la sensibilisation sur le terrain des individus.

Conclusion

Le Centre de la montagne est heureux de voir que la Ville de Montréal reconnaît la valeur exceptionnelle des milieux naturels du mont Royal et appuie la politique proposée. Nous espérons que ces objectifs se concrétiseront en résultats visibles sur le terrain et que des programmes de sensibilisation et d'éducation accompagneront les actions entreprises dans le cadre de cette politique. Le Centre de la montagne sera heureux d'apporter son expertise et de contribuer à l'atteinte des objectifs de cette politique.

